

## Questions et propositions suscitées après l'entretien avec les membres de la commission de réforme du lycée et du baccalauréat

### QUESTION 1 - Comment éduquer au choix dès la classe de seconde ?

La mission propose l'évaluation de 4 épreuves lors d'un examen terminal (2 disciplines majeures, la philosophie et 1 grand oral), l'épreuve de Français étant anticipée en première. Elles composeraient 60% de la note finale. Les élèves qualifieraient leur parcours de formation en effectuant, dès la classe de première, le choix de 2 disciplines « majeures » et de 2 « mineures ».

**La question de l'éducation aux choix se pose donc dès la seconde** qui resterait une classe de détermination. Comment les élèves vont-ils pouvoir explorer des enseignements qu'ils devront choisir de manière définitive en première ? Y aurait-il des passerelles en cas d'erreur de choix ?

### PROPOSITIONS

Que les « enseignements d'exploration » deviennent des « enseignements de découverte disciplinaire (EDD) » sur un semestre et puissent donner lieu ultérieurement à des choix de « majeures » ou de « mineures ». Ces EDD concerneraient les disciplines non enseignées en seconde mais aussi certains aspects d'une discipline du tronc commun non abordés dans le volume des heures obligatoires.

#### P 1

**Qu'en seconde, les « enseignements d'exploration EPS » et « l'option facultative EPS »** deviennent, dans les établissements qui en bénéficient ou en auraient la possibilité, des « enseignements de découverte disciplinaire » (EDD).

Ils seraient centrés sur une sensibilisation aux métiers du sport, dans l'esprit de l'enseignement d'exploration EPS actuel. Un horaire conséquent, massé, distribué ou annualisé de 2X2h par semaine serait nécessaire.

Ainsi cet EDD serait une exploration **pouvant déboucher, en première, sur le choix d'une mineure « sensibilisation aux métiers du sport » ou « méthodologie de l'animation et de l'entraînement »** (Voir P 2 et P3).

Pour les groupes d'élèves choisissant un EDD EPS en seconde, il est souhaitable que l'effectif ne dépasse pas 24 élèves et qu'un dédoublement soit proposé à partir du 25<sup>ème</sup> élève.

### QUESTION 2 - Quel devenir pour les options facultatives EPS et l'EPS de complément dans la logique d'un parcours d'orientation personnalisé ?

A la rentrée 2018, les options facultatives et les enseignements d'exploration disparaîtraient. Leur maintien n'irait pas dans le sens de la réforme visant la simplification du diplôme et la suppression de « niches » permettant l'obtention de points supplémentaires au baccalauréat. L'impact serait conséquent pour l'EPS, de nombreux lycées proposant une option facultative (3 heures hebdomadaires par niveau) et d'autres un enseignement d'exploration (5 heures hebdomadaires en seconde).

Pourtant, nous pensons qu'un parcours orienté vers une sensibilisation aux métiers du sport et à une poursuite des études en STAPS est indispensable pour les élèves ayant une forte attirance pour la pratique des activités physiques, sportives et artistiques. L'enseignement de complément démontre, outre la qualité de l'enseignement dispensé que c'est une excellente propédeutique pour les élèves envisageant d'intégrer les STAPS ou, au contraire, la révélation, pour beaucoup, qu'ils ne sont pas faits pour cette orientation.

## PROPOSITIONS

Nous préconisons que l'EPS devienne une « mineure » en première et en terminale et participe d'un parcours de formation personnalisé et orienté vers la poursuite d'études courtes ou longues, en lien avec la pratique d'activités physiques et sportives.

Pour cela nous proposons la transformation de l'EPS de complément et de l'option facultative en un enseignement de spécialité.

### P 2

**Que l'EPS de complément devienne une spécialité (mineure)** orientée vers une « une sensibilisation aux métiers du sport » mobilisant, comme elle le prévoit actuellement, des connaissances dans des domaines larges (sciences humaines, de la vie, de l'éducation, santé, évènementiel...). Une part importante d'analyse réflexive permet l'accès à l'abstraction nécessaire pour poursuivre des études longues. Notons que souvent les élèves ont à mobiliser et à construire des compétences liées à l'usage des TICE (élaboration de diaporamas, de vidéos, usage de tablette). Le volume horaire actuel de 4h en première et 4h en terminale serait également nécessaire pour mettre en relation la pratique d'activités physiques et sportives polyvalente avec un travail de réflexion sur l'action, ce dernier s'appuyant en partie sur la mobilisation de connaissances issues des champs scientifiques précédemment évoqués.

### P 3

**Que l'option EPS facultative devienne une spécialité (mineure)** centrée principalement sur une « méthodologie de l'animation et de l'entraînement » avec le support de 2 activités physiques, sportives et artistiques donnant accès plutôt à des formations courtes type BPJEPS en alternance, BTS métiers du sport (à créer), DEUST, ... Le volume horaire actuel de 3h en première et 3h en terminale pourrait convenir.

### P 4

Face à la saturation de la filière STAPS et pour éviter de trop nombreux échecs, **concevoir des BTS** préparant soit aux diplômes de Jeunesse et sport ou à certains diplômes fédéraux permettant une professionnalisation, notamment pour des élèves ayant suivi le parcours « sensibilisation aux métiers du sport » ou celui de « méthodologie de l'animation et de l'entraînement ». Ces BTS pourraient éventuellement déboucher, pour les étudiants intéressés, sur des licences professionnelles assurant une formation de niveau 3.

## Question 3 - Le Lycée prépare-t-il suffisamment les élèves à une habitude de pratique autonome, régulière et durable de leur vie physique et citoyenne après le bac ?

L'EPS a pour fonction de faire partager des éléments représentatifs de la culture physique, sportive et artistique garantissant bien-être et santé pour tous les lycéens, quel que soit leur profil. Elle est le lieu de l'exercice individuel et collectif accompagné, dans le souci du vivre ensemble, du respect et de la prise en compte des différences.

40% à 60% des jeunes ne pratiquent aucune activité physique ou sportive, en dehors de celles obligatoires dans le cadre scolaire. Ce décrochage est massif entre Bac-3/Bac +3. L'EPS au lycée doit donc être pensée pour construire une habitude de pratique régulière et cela ne peut se faire en dessous du volume horaire actuel. Elle permet de se forger et d'entretenir un sentiment de plaisir et une volonté d'engagement à l'égard de l'exercice, de l'effort et des pratiques physiques. Elle installe de façon prolongée un rapport positif à soi, à son corps, et aux autres et contribue ainsi à la création chez les élèves d'un « habitus » santé.

Elle ne se réduit pas à la seule pratique d'activités physiques ou de sport, elle contribue pleinement à l'acquisition de connaissances et compétences permettant l'intervention sur soi et ses propres propriétés corporelles pour conduire et gérer un style de vie actif.

Une pratique physique, sportive, artistique et/ou d'entretien, adaptée à tous les élèves, régulièrement effectuée de la maternelle au baccalauréat et au-delà, est nécessaire. C'est la meilleure garantie pour que

cette bonne habitude soit poursuivie tout au long de la vie. La santé publique, avec les coûts qu'elle engendre, n'en sera que bénéficiaire. Pour sa part, l'association sportive (AS) y contribue.

## PROPOSITIONS

### P5

**Que les groupes ne dépassent pas 24 élèves.** En effet, les effectifs actuels remettent parfois en cause la gestion pédagogique, la qualité des apprentissages et la sécurité des élèves. Si cela dépend des installations mises à disposition, dans les grandes zones urbaines, outre la durée des déplacements nécessaires pour s'y rendre qui obère le temps d'apprentissage, les lieux d'exercice sont strictement contingentés et peu propices à une évolution en nombre important d'élèves.

### P6

**Affecter 2h d'EPS obligatoires aux sections de techniciens supérieurs** (STS préparant au BTS) intégrés dans des lycées, comme les classes de préparation aux grandes écoles (CPGE). Pour répondre à l'objectif d'habitude de pratique, mais aussi aux besoins et attentes du plus grand nombre, l'EPS en post-bac pourrait valoriser *une démarche de projet* avec l'étudiant qui contractualiserait ses choix d'activités, sa participation, ses objectifs. Une organisation pédagogique souple, lui permettant de faire des choix variés, serait susceptible de favoriser davantage les progrès, le plaisir de pratiquer et, *in fine*, le désir de s'entretenir physiquement.

## Question 4 - Comment susciter et valoriser les différentes formes d'engagement des élèves ?

Il est souvent reproché aux élèves leur manque d'engagement, mais encore faut-il leur donner la possibilité de le faire et que cet investissement, dans et hors le lycée soit reconnu et valorisé. Ce pourrait être par des points supplémentaires ou par un complément informatif au diplôme (type supplément au diplôme de l'enseignement supérieur). Nous entendons par là des engagements sportifs, artistiques, militants, associatifs et représentatifs. Ce serait s'inspirer du Prix de l'Education qui reconnaît à la fois les qualités scolaires, sportives et d'engagement citoyen.

## PROPOSITIONS

### P7

**Que les résultats sportifs remarquables**, club et AS, ainsi que les engagements au sein de l'association sportive et de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) **participent de cette valorisation**, comme l'organisation de rencontres et tournois, l'arbitrage au niveau national et international et certains intermédiaires situés en amont.

## Question 5 - Quels programmes et modalités d'évaluation au regard des propositions effectuées ?

Il semble aller de soi que les nouvelles modalités d'organisation du lycée et de validation du baccalauréat nécessitent un toilettage des programmes, voire, en cas de nécessité, leur création. Il en va de même pour la définition des modalités d'évaluation du diplôme, y compris pour le grand oral, en relation avec les différents partenaires, les inspections générales et académiques.

## PROPOSITIONS

### P8

**Reconsidérer les programmes de l'enseignement obligatoire** en tenant davantage compte des profils et mobiles des élèves. **Adapter les modalités d'évaluation au CCF** à leurs réelles possibilités adaptatives et aux conditions de leur enseignement tout en s'appuyant sur un référentiel national et des dispositifs d'évaluation standardisés.

## P9

**Concevoir des programmes pour les STS et les évaluations au BTS.** Idem pour la mineure « une méthodologie de l'animation et de l'entraînement », tout en intégrant un rapport explicite aux TICE.

## P10

**L'AE-EPS souhaite être partie prenante dans l'élaboration des programmes et être représentée dans le groupe de rédaction des programmes.**

## Résumé des propositions

### P 1

**Qu'en seconde, les « enseignements d'exploration EPS » et « l'option facultative EPS »** deviennent, dans les établissements qui en bénéficient ou en auraient la possibilité, des « enseignements de découverte disciplinaire » (EDD).

### P 2

**Que l'EPS de complément devienne une spécialité (mineure)** orientée vers une « une sensibilisation aux métiers du sport » permettant de poursuivre des études longues.

### P 3

**Que l'option EPS facultative devienne une spécialité (mineure)** centrée principalement sur « une méthodologie de l'animation et de l'entraînement » donnant accès plutôt à des formations courtes type BPJEPS en alternance, BTS métiers du sport (à créer), DEUST, ...

### P 4

**Concevoir des BTS** préparant aux diplômes de Jeunesse et sport et aux futurs diplômes fédéraux, notamment pour des élèves ayant suivi le parcours « sensibilisation aux métiers du sport » ou celui de « méthodologie de l'animation et de l'entraînement ».

### P5

**Que les groupes ne dépassent pas 24 élèves** pour assurer la gestion pédagogique, la qualité des apprentissages et la sécurité des élèves.

### P6

**Affecter 2h d'EPS obligatoires aux sections de techniciens supérieurs** (STS préparant au BTS) intégrés dans des lycées, comme les classes de préparation aux grandes écoles (CPGE).

### P7

**Que les résultats sportifs remarquables, club et AS, ainsi que les engagements au sein de l'association sportive et de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) soient reconnus et valorisés** par des points supplémentaires ou un complément au diplôme.

### P8

**Reconsidérer les programmes de l'enseignement obligatoire et les modalités d'évaluation au CCF** en tenant davantage compte des profils et mobiles des élèves.

### P9

**Concevoir des programmes pour les STS et pour la mineure** « une méthodologie de l'animation et de l'entraînement » ainsi que pour les évaluations correspondantes au BTS et au BAC

### P10

**L'AE-EPS souhaite être partie prenante dans l'élaboration des programmes et être représentée dans le groupe de rédaction des programmes.**

Pour le Bureau national de l'AE-EPS,  
François Lavie (Président), Bernard Boda (Rapporteur commission ad-hoc),  
David Macal (Secrétaire national), Jean-Baptiste Chياما (Coordination de la Revue)